

## Projet de loi modifiant les rythmes scolaires

**Un projet de décret qui place les enseignants et l'école publique sous la tutelle des collectivités territoriales !**

Les organisations syndicales ont été enfin destinataires de ce projet, transmis le 27 décembre par le Ministère.

[Voir ICI ce document](#)

Le ministre tente maintenant de le faire passer à marche forcée en le soumettant pour avis au Conseil Supérieur de l'Education le 8 janvier puis, dans la foulée, au Comité Technique Ministériel le 11 janvier.

**Ce projet de décret sur les rythmes scolaires confirme toutes les craintes de FORCE OUVRIERE !**

[Lire ICI l'analyse du SNUDI-FO 13 du projet de décret sur les rythmes scolaires](#) qui annonce la tutelle des élus locaux sur l'école de la République et ses maîtres et l'augmentation du nombre de jours travaillés.

**Pour FO, c'est INACCEPTABLE !**

FORCE OUVRIERE votera contre ce projet de décret tant au CSE qu'au CTM les 8 et 11 janvier 2013

Lors du CSE du 14 décembre 2012, la **Fédération FO de l'enseignement** ainsi que la **CGT** et **Sud Education** ont voté **CONTRE** le projet de loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République. La **CFDT**, l'**UNSA**, la **FCPE** et le **SNALC** ont voté **POUR** alors que la **FSU** et la **PEEP** se sont **abstenus** !

**Les enseignants, les personnels rejettent le projet de loi Peillon et la territorialisation de l'école, ils rejettent le décret sur les rythmes scolaires pour les mêmes raisons !**

Le SNUDI FO s'est adressé aux autres syndicats nationaux le 4 janvier 2013 pour discuter des moyens à mettre en œuvre pour faire reculer le ministre.

Dans les Bouches du Rhône, les organisations syndicales se rencontreront le jeudi 10 janvier à 18h00.

**Le SNUDI FO 13 proposera une prise de position commune et unitaire pour l'abandon des projets de loi Peillon.**

**N'est-ce pas ce qui est nécessaire, ce que les enseignants attendent face à une attaque de telle ampleur ?**

Dans le département, déjà des **centaines de signatures** émanant de **dizaines d'écoles** dans plus de **30 communes** : Marseille, Puy Ste Réparate, Allauch, Salon de Provence, Coudoux, Marignane, Aix en Provence, La Bouilladisse, La Ciotat, Graveson, Tarascon, Carnoux, Istres, Vitrolles, La Penne sur Huveaune, Venelles, St Louis du Rove, Pelissanne, Peyrolles, La Roque d'Anthéron, Cornillon-Confoux, Fos sur Mer, Ensues, Carry le Rouet, Châteauneuf les Martigues, Rognonas, Châteaurenard, St Martin de Crau, Arles, St Rémy de Provence.

**Partout, amplifions la signature des pétitions et des motions des enseignants pour demander le retrait du projet ! (Voir motion en pièce jointe ou sur [notre site](#) !)**

De **16 à 24 mercredis entiers travaillés**, voilà ce que permettrait le projet du ministre ! Et après la « récupération » d'une journée déjà travaillée, le jour de la prérentrée, le ministre Peillon rappelle dans son projet de loi qu'il entend réduire nos vacances d'ici la fin du quinquennat.

**Non à l'augmentation du nombre de jours de travail ! Non au travail le mercredi matin !  
Non à toute tutelle des élus locaux sur les enseignants  
au nom des « projets éducatifs territoriaux » !**

**Pour vous défendre, syndiquez-vous !**

**Rejoignez le FO, le syndicat libre et indépendant des gouvernements quels qu'ils soient !**

**FO le syndicat qui défend vos droits !**

[\(Téléchargez ICI le bulletin de syndicalisation\)](#)

**Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE**

07.62.54.13.13 ou 06.13.71.37.25 ou 06.20.76.11.87